



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

52. Convention. Consentement. Accord.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

sur la résidence. Pierre & Jacques sont en *contestation* sur les limites de leurs terres. Le Parlement d'Angleterre est sujet à de grands *débats*. (a)
(*Encycl. IV, 112.*)

(a) Rapprochez cet art. des art. 207 & 208 du tome I.

52. CONVENTION. CONSENTEMENT. ACCORD.

* Le second de ces mots désigne la cause & le principe du premier, & le troisième désigne l'effet. EXEMPLE. Ces deux particuliers, d'un commun *consentement*, ont fait ensemble une *convention*, au moyen de laquelle ils sont d'*accord*. (*Encycl. IV, 161.*)

* La *convention* vient de l'intelligence entre les parties, & détruit l'idée d'éloignement. Le *consentement* suppose un droit & de la liberté, & fait disparaître l'opposition. L'*accord* produit la satisfaction réciproque, & fait cesser les contestations. (B.)

53. APPROBATION. AGRÉMENT. CONSENTEMENT. RATIFICATION. ADHÉSION.

Termes qui énoncent tout le concours de la volonté d'une seconde personne à l'égard de ce qui dépend de la volonté d'une première.

Approbation est celui qui a le sens le plus général : il se rapporte également aux opinions de l'esprit & aux actes de la volonté, & peut s'appliquer au présent, au passé & à l'avenir.

Agrément ne se rapporte qu'aux actes de la volonté, & peut aussi s'appliquer aux trois circonstances du temps. *Consentement* & *ratification* sont deux termes spécifiques, relatifs aux